



PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE

Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt
Service régional de l'alimentation

AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL
INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

Vu les articles {0} L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;

Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la délégation de signature du préfet de la région LORRAINE au DRAAF de LORRAINE en date du 26/06/12 :

MR. BRICOLAGE - BETTOLI SARL

18, boulevard de la Jamagne
BP 74

88402 GERARDMER CEDEX

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : LO20650**
pour effectuer ses activités

De distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

MR. BRICOLAGE - BETTOLI SARL	88402	GERARDMER CEDEX
---------------------------------	-------	-----------------

Fait à METZ CEDEX 01, mercredi 12 juin 2013

Pour le Préfet et par délégation
Le chef du pôle inspections

Nicole
Catherine NICOLE

